

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 03 JUILLET 2014****DÉLIBÉRATIONS**

**Etaient présents** : Didier VALLVERDU – Nathalie CASTELEIN – Rui Paulo SEBASTIEN – Christiane BOSSEZ – Francette CUENAT – Claude DALLONS – Christiane DONZÉ – Nicolas GUERITAINE – Michèle MAILLARD – Christine STEULLET.

**Absents excusés** : Éric DUCROZ – Patrick MONNIER – Rachel RIZZON qui a donné procuration à Nathalie CASTELEIN – François SORET.

**Absent** : Patrick MIESCH.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 AU BUDGET PRIMITIF 2014****Délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative n° 01 au Budget Primitif 2014, comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>0 €</b>
N° 10 – Voirie	
2157 Immobilisations corporelles – Matériel de voirie	- 3 500 €
21578 Immobilisations corporelles – Matériel de voirie	+ 3 500 €

*Les montants de la section d'investissement sont inchangés*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>+ 22 000 €</b>
611 Contrats de prestations de services	+ 14 000 €
6188 Autres frais divers	+ 4 300 €
657362 Subvention CCAS	+ 3 280 €
022 Dépenses imprévues	+ 420 €
<b>RECETTES</b>	<b>+ 22 000 €</b>
7022 Produits coupes de bois	+ 22 000 €

*Les montants de la section de fonctionnement s'élèvent dont à :*

<i>Dépenses</i>	<i>952 500 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>952 500 €</i>

---

## **GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPSV : SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉCOLES**

### **Délibération**

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien propose la constitution d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché pour la réalisation des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et établissements recevant du public.

Le coordonnateur du groupement serait la Communauté de communes qui aurait notamment pour mission de :

- choisir la procédure de consultation et d'en organiser la publicité,
- recenser les candidatures et les offres,
- signer et notifier le marché à l'attributaire.

Chaque membre dudit groupement, pour ce qui le concerne, se chargerait de l'exécution du marché.

Création au sein de la CCPSV d'une commission d'appel d'offres mixte présidée par le représentant du coordonnateur. Cette commission d'appel d'offres mixte comprendrait :

- un représentant titulaire, élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité du groupement (voix délibérative),
- un représentant suppléant, élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité du groupement (voix délibérative, le cas échéant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande pour un marché de réalisation des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et établissements recevant du public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien une convention de groupement de commande.

---

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2014**

### **Délibération**

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'accorder aux Associations Locales les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2014 :

**VOTE : Pour 11**  
**Contre 0**  
**Abstention 0**

- Foyer Rural 2 000 €
- A.S.N.T. (Association Sportive Nord Territoire) 1 700 €
- Harmonie 1 500 €
- Association C' Pour Toi 300 €
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rougemont 150 €
- Association Sportive du Collège « Michel Colucci » 300 €
- Association « Le Cercle » 150 €
- Association L.E.A. (Loisirs et Amitié) 100 €
- AHPSV (Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgien) 100 €
- Association Rougemont le Chaton 300 €
- APPAC VSN (Association pour la Préservation du Patrimoine Architectural et Culturel de la Vallée de Saint Nicolas) 300 €

---

**VOTE : Pour 10**  
**Contre 0**  
**Abstention 0**

- Tennis Club 500 €

*Madame Nathalie CASTELEIN, Présidente de cette Association ne prend pas part au vote.*

---

## **LOCATION DE LA CHASSE A L'ACCA**

### **Délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à **4 500 Euros** le montant de la location de la Chasse à l'Association de Chasse Communale Agréée de Rougemont-le-Château (ACCA) fixé en 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 au 30 Juin 2015.